



# APPEL D'OFFRES SERVICES DE DÉNEIGEMENT

UNIVERSITÉ DE HEARST  
CAMPUS DE HEARST

27 août 2026

**Campus  
de Hearst**

---

60, 9<sup>e</sup> Rue  
Hearst (Ontario) P0L 1N0

**Campus  
de Kapuskasing**

---

7 rue Aurora  
Kapuskasing (Ontario) P5N 1J6

**Campus  
de Timmins**

---

395, boulevard Thériault  
Timmins (Ontario) P4N 0A8

1 800 877-1781  
[uhearst.ca](http://uhearst.ca)

# TABLE DES MATIÈRES

|                                                                      |          |
|----------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>I. PARTIE I. – DESCRIPTION DES TRAVAUX</b>                        | <b>3</b> |
| 1.1. Espaces à déneiger et à sabler (voir le plan de site en annexe) | 3        |
| 1.2. Attentes                                                        | 3        |
| <b>II. PARTIE II. – CONDITIONS D'ATTRIBUTION</b>                     | <b>4</b> |
| <b>III. PARTIE III. – MODALITÉS DE DÉPÔT DE LA SOUMISSION</b>        | <b>5</b> |
| 3.1 Demandes d'informations                                          | 5        |
| 3.2 Dépôt des soumissions                                            | 5        |
| 3.3 Date et heure de clôture des soumissions                         | 5        |
| <b>IV. PARTIE IV. – PRÉPARATION DE LA SOUMISSION</b>                 | <b>6</b> |
| <b>ANNEXE 1 - PLAN DE SITE</b>                                       | <b>7</b> |

L'Université de Hearst demande des soumissions formelles pour le déneigement et le sablage des chemins et stationnements de son campus de Hearst pour les hivers 2026-27 et 2027-28. Vous êtes invité à soumettre votre prix conformément aux conditions indiquées ci-dessous. Si votre entreprise est intéressée par l'exécution de ces travaux, veuillez fournir une réponse écrite au plus tard à la date de clôture indiquée ci-dessous.

L'Université de Hearst se réserve le droit d'accepter les propositions en totalité ou en partie ou pas du tout. L'offre la plus basse ne sera pas nécessairement acceptée. L'Université de Hearst se réserve le droit de disqualifier toute proposition incomplète ou non conforme aux conditions énoncées ci-dessous.

---

## **I.PARTIE I. – DESCRIPTION DES TRAVAUX**

Les travaux de déneigement et de sablage seront effectués sous la direction de la gestionnaire des immeubles et des infrastructures ou du concierge en chef.

### **1.1. Espaces à déneiger et à sabler (voir le plan de site en annexe)**

- Banc de neige devant l'édifice.
- Stationnement en U devant le Collège Boréal.
- Chemin et stationnement le long de la rivière.
- Stationnement arrière.
- Trottoir du côté nord du bâtiment.

### **1.2. Attentes**

- L'entrepreneur doit entreprendre le déneigement dès que l'accumulation de neige atteint 5 cm, sans qu'un appel de l'Université soit nécessaire.
- Pendant la journée, l'entrepreneur reviendra pour le déneigement ou le sablage s'il reçoit un appel du concierge en chef ou de la gestionnaire des immeubles et des infrastructures.
- L'entrepreneur doit effectuer le sablage lorsque les conditions météorologiques ou l'état des surfaces présentent un risque ou compromettent la sécurité des usagers. Le sablage doit notamment être effectué en présence de verglas, de pluie verglaçante, de glace, de neige durcie ou toute autre condition hivernale pouvant rendre les chemins, stationnements ou trottoirs glissants.
- Lorsque les bancs de neige seront trop hauts, l'entrepreneur sera responsable de déplacer la neige dans son dépôt de neige.
- L'entrepreneur et un représentant de l'Université passeront en revue tous les aspects du déneigement.
- L'entrepreneur rencontrera le représentant de l'Université en octobre pour examiner tout dommage existant avant le début de la saison de déneigement.
- L'entrepreneur rencontrera le représentant de l'Université en avril pour examiner les dommages causés à la propriété de l'Université. Cette dernière comprend les biens tels que les bordures, les enseignes, les poteaux, les trottoirs ou l'asphalte ainsi que tout autre bien avec lequel l'équipement de déneigement pourrait entrer en contact.

L'entrepreneur s'engage à réparer les dommages repérés selon un horaire approuvé par le représentant de l'Université.

- L'entrepreneur transmettra ses coordonnées, qui doivent comprendre un numéro du bureau et un numéro d'urgence. L'Université s'attend à être rappelée dans la demi-heure qui suit son propre appel.
- Un journal (*log*), indiquant les heures de déneigement et de sablage à l'Université de Hearst, doit être tenu.
- Le contrat lie les parties pour deux années, avec la possibilité de renouveler cette entente pour la même durée.

## **II.PARTIE II. – CONDITIONS D'ATTRIBUTION**

Inclure dans votre envoi tous les documents d'autorisation pertinents, y compris une attestation de conformité valide de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ainsi qu'une preuve de couverture d'assurance responsabilité civile commerciale d'au moins 5 000 000 \$ par sinistre. L'entrepreneur choisi ajoutera l'Université de Hearst dans sa couverture d'assurance.

Pour nous assurer qu'il n'y aura aucun retard dans le déblaiement de la neige, fournir une liste des équipements qui seront rapidement accessibles.

Fournir un minimum de deux références de contrats similaires récemment attribués à votre entreprise.

L'entrepreneur s'engage à indemniser et à dégager l'Université de Hearst, ses employés et agents, de toutes pertes, réclamations, dommages, actions, causes d'action, coûts et dépenses auxquels l'entrepreneur pourrait avoir à faire face en offrant ses services à l'Université.

Tous les entrepreneurs doivent divulguer les transactions financières, les activités ou les relations (engageant des employés, du personnel ou des directeurs) qui peuvent être considérées comme un conflit d'intérêt potentiel. Si l'information a été divulguée précédemment, une mise à jour devrait être fournie pour le cas où des modifications ou de nouvelles activités auraient eu lieu entre-temps. La non-divulgaration des informations peut entraîner la disqualification d'un entrepreneur.

Toutes les soumissions doivent être déposées avant la date limite indiquée dans cette demande de soumissions et sont définitives à compter de cette date limite. Les soumissions ne peuvent pas être modifiées après la date limite.

Remarque. – Les modalités de paiement sont de 30 jours nets.

### **III.PARTIE III. – MODALITÉS DE DÉPÔT DE LA SOUMISSION**

#### **3.1 Demandes d'informations**

Prière d'adresser vos demandes d'information à Chantal Pelletier par courriel à [immeuble@uhearst.ca](mailto:immeuble@uhearst.ca) ou par téléphone au 705-372-1781 poste 125.

#### **3.2 Dépôt des soumissions**

Toutes les propositions doivent être livrées port payé ou en personne à l'Université de Hearst au plus tard à midi (12h00) le 23 septembre 2026. Les propositions doivent être soumises dans une enveloppe scellée et clairement adressées à :

**Chantal Pelletier  
Université de Hearst  
60, 9<sup>e</sup> Rue Sac postal 580  
Hearst, Ontario, P0L 1N0**

Les propositions peuvent aussi être soumises par courrier électronique à l'adresse suivante :  
**[immeuble@uhearst.ca](mailto:immeuble@uhearst.ca)**

L'enveloppe ou l'envoi par courrier électronique doit clairement indiquer « appel d'offres – Déblaiement et sablage ».

Les propositions soumises par télécopieur ou toute autre méthode que celles énumérées ci-dessus ne seront pas acceptées. Les propositions reçues après la date et l'heure prévues ou reçues à un endroit ou dans un format autre que celui spécifié seront automatiquement déclarées non conformes et retournées à l'expéditeur sans avoir été ouvertes.

#### **3.3 Date et heure de clôture des soumissions**

Chaque soumissionnaire doit accepter le fait que sa soumission sera valable pendant trente (30) jours à compter de la date de clôture.

Les soumissions seront acceptées jusqu'à **12 h le 23 septembre 2026**.

**IV. PARTIE IV. – PRÉPARATION DE LA SOUMISSION**

Ayant lu et compris les termes de cette demande de soumissions, je soussigné suis d'accord avec les conditions qui y sont prévues.

DATE : \_\_\_\_\_

| Service                             | Prix par occurrence | Prix saisonnier |
|-------------------------------------|---------------------|-----------------|
| Déneigement                         | _____ \$            | _____ \$        |
| Sablage                             | _____ \$            | _____ \$        |
| Enlèvement et transport de la neige | _____ \$            | _____ \$        |

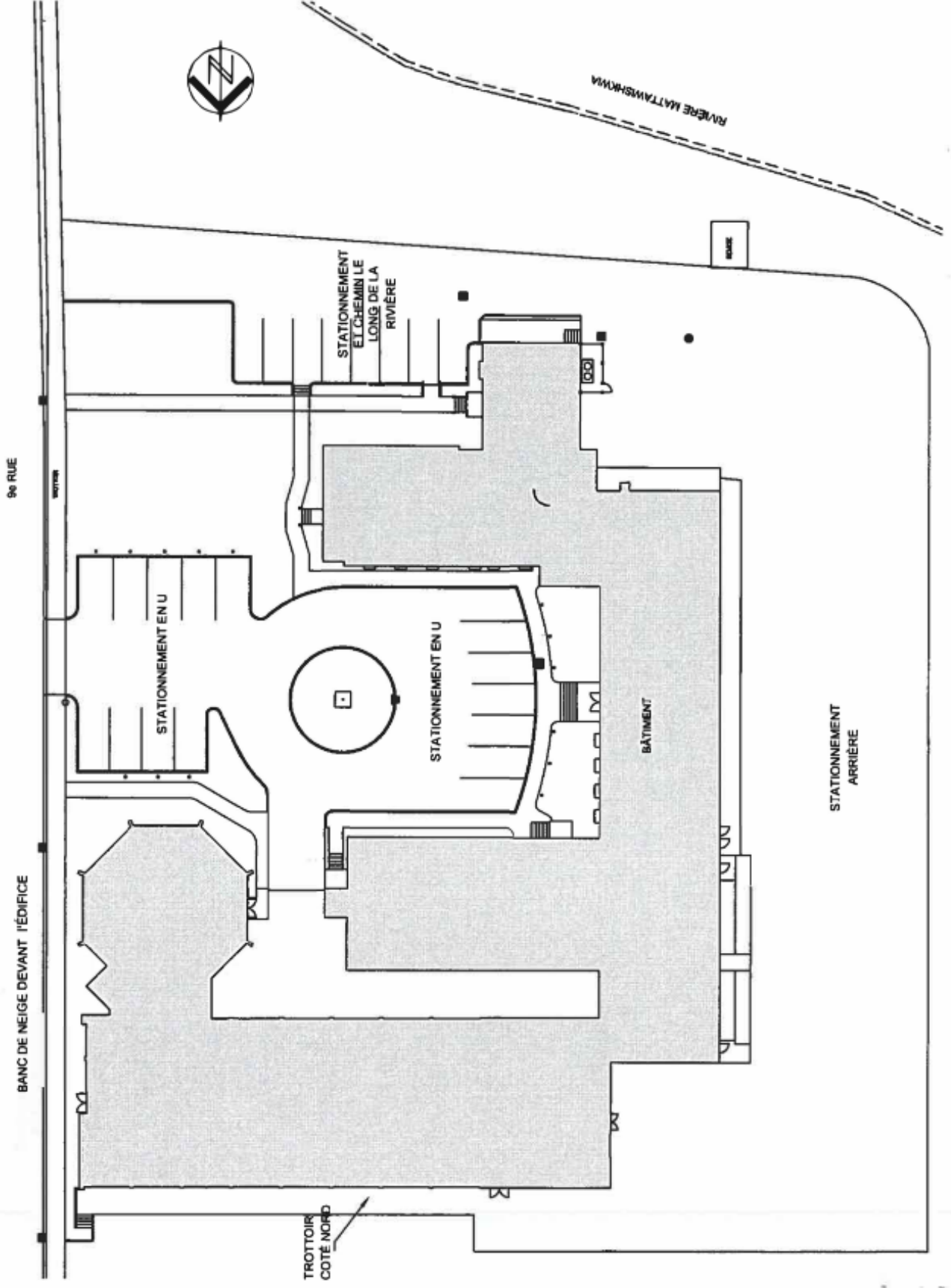
Durée de la saison : **1 novembre au 30 avril**

Taux d'augmentation pour les années subséquentes: \_\_\_\_\_% par rapport au prix de la saison 2026-2027.

SIGNATURE : \_\_\_\_\_  
(signataire autorisé de l'entreprise)

\_\_\_\_\_  
(nom et titre du signataire)

## ANNEXE 1 - PLAN DE SITE





# APPEL D'OFFRES SERVICES DE DÉNEIGEMENT

UNIVERSITÉ DE HEARST  
CAMPUS DE HEARST

27 août 2026

**Campus  
de Hearst**

---

60, 9<sup>e</sup> Rue  
Hearst (Ontario) P0L 1N0

**Campus  
de Kapuskasing**

---

7 rue Aurora  
Kapuskasing (Ontario) P5N 1J6

**Campus  
de Timmins**

---

395, boulevard Thériault  
Timmins (Ontario) P4N 0A8

1 800 877-1781  
[uhearst.ca](http://uhearst.ca)